



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 septembre 2018

n° 151-18 C

Objet : RS - Commune de Cognin - Approbation de la modification simplifiée n° 4 du Plan local d'urbanisme

- date de convocation le 21 septembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-sept septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot -

Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux -

Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska -

Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez -

Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori -

Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoaz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Jacqueline Rol

Maryse Fabre

Bernard Januel

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Christophe Richel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillermet - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Albert Darvey à Pierre Gerard - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Duperier à Pierre Hemar - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Alain Thieffenat à Anne Manipoud

- conseillers excusés : 9

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Bernadette Laclais - Luc Meunier - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 27 septembre 2018

délibération n° 151-18 C

objet **RS - Commune de Cognin - Approbation de la modification simplifiée n° 4 du Plan local d'urbanisme**

Lionel Mithieux, vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences, indique que le présent projet de délibération a pour objet d'approuver la modification simplifiée n° 4 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Cognin.

L'exposé de la procédure, le bilan de la mise à disposition du dossier qui s'est tenue du 11 juin 2018 au 11 juillet 2018 inclus et les modifications apportées suite à cette mise à disposition sont présentés dans l'annexe 1.

Les objectifs de la modification simplifiée n° 4 du PLU de Cognin soumis à approbation

Le PLU de Cognin a été approuvé le 3 octobre 2006. Il a fait l'objet de deux modifications et de trois modifications simplifiées, la dernière approuvée le 10 mars 2015.

La commune de Cognin souhaite aujourd'hui procéder à une modification simplifiée de son PLU afin de :

- permettre la réalisation de restaurants et de modifier le ratio de stationnement en zone Um,
- permettre l'extension des constructions d'habitation existantes en zone Ue,
- tenir compte de l'évolution des études et des projets sur la ZAC du Coteau.

Le projet de modification simplifiée n°4 du PLU de Cognin soumis à approbation

Les avis émis par les personnes publiques associées (PPA) et le bilan de la mise à disposition du public sont présentés dans l'annexe 1.

Le projet de modification simplifiée n°4 du PLU de Cognin a été soumis à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale pour examen au cas par cas. Sa décision n° 2018-ARA-DUPP-00794 en date du 28 mai 2018 indique que ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Les avis émis par les personnes publiques associées justifient que des modifications, exposées dans la notice annexée à la présente délibération (annexe n° 1) soient apportées au projet de modification simplifiée n° 4 du PLU.

Le dossier de modification simplifiée n° 4 du PLU intégrant les modifications détaillées dans l'annexe n° 1 soumis à approbation est annexé à la présente délibération.

Considérant que, compte tenu de leur nature et de leur caractère, les modifications proposées ne changent pas les orientations définies dans le PADD, ne réduisent pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, et ne réduisent pas une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance,

Considérant que les modifications proposées ne majorent pas de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan, ne diminuent pas les possibilités de construire, ne réduisent pas la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser,

Considérant les amendements apportés pour prendre en compte les résultats de la mise à disposition du public et les avis des PPA,

Considérant que la modification simplifiée n° 4 du Plan local d'urbanisme de Cognin, telle qu'elle est présentée au Conseil communautaire, est prête à être approuvée,

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-36 à L.153-40 et L.153-45 à L.153-48,

Vu la délibération du conseil municipal de Cognin du 3 octobre 2006 approuvant le Plan local d'urbanisme de Cognin,

Vu l'arrêté n° 2017-119 A du 5 décembre 2017 engageant la modification simplifiée n° 4 du Plan local d'urbanisme de Cognin,

Vu la délibération n° 400-17 C du Conseil Communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges du 14 décembre 2017 approuvant les modalités de mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n° 4 du PLU de Cognin,

Vu la décision n° 2018-ARA-DUPP-00794 du 28 mai 2018 de la Mission régionale d'autorité environnementale après examen au cas par cas ne soumettant pas le projet à évaluation environnementale,

Vu le dossier de modification dématérialisé transmis à l'ensemble des membres du Conseil communautaire comprenant le projet de modification simplifiée n° 4 du Plan local d'urbanisme de Cognin soumis à approbation,

Vu le dossier présenté en séance,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la modification simplifiée n° 4 du Plan local d'urbanisme de Cognin, telle qu'elle est annexée à la présente délibération, modifiée suite à la mise à disposition du public dont le bilan est présenté dans l'annexe 1,

Article 2 : **précise** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Cognin et au siège de Grand Chambéry durant un mois, d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et sera en outre publiée au recueil des actes administratifs,

Article 3 : **indique** que le dossier sera tenu à la disposition du public au siège de Grand Chambéry et en mairie de Cognin, aux jours et heures d'ouverture au public.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 151-18 C

Objet de l'acte : RS - Commune de Cognin - Approbation de la modification simplifiée n° 4 du Plan local d'urbanisme

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme 2 - Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Date de l'acte : 27 septembre 2018

Annexe : annexe MS4 Cognin; Dossier MS4 Cognin;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180927-lmc1H21279H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21279H1

Date de transmission en Préfecture : 11 octobre 2018

Date de réception en Préfecture : 11 octobre 2018